

Commission : Jeux Olympiques de Paris 2024

Problématique : Objectif JO Bruxelles 2052, quelle coopération sportive européenne pour une candidature olympique de l'Union Européenne ?

Auteur : Roumanie

Dans la perspective des Jeux olympiques de Bruxelles en 2052, la Roumanie, en tant que membre de l'Union Européenne, se trouve confrontée à un défi crucial : celui de coordonner efficacement les efforts des États membres pour présenter une candidature olympique conjointe. Cette entreprise ambitieuse nécessite une collaboration sans précédent dans le domaine sportif, combinant compétences, ressources et valeurs communes pour mener à bien un projet d'une telle envergure.

Pour comprendre pleinement cette démarche, il est instructif de revenir sur les débuts du sport organisé en Roumanie et ses premiers pas dans le mouvement olympique international. Au tournant du XIXe siècle et du début du XXe siècle, le sport commençait à émerger dans les sociétés européennes en tant qu'activité sociale majeure, et la Roumanie ne faisait pas exception. Malgré des débuts modestes, le sport a rapidement pris de l'ampleur grâce à l'influence des élites ayant accès aux écoles occidentales, qui ont introduit les règles et équipements de divers sports dans le pays.

Cette période a été marquée par la création de clubs sportifs et de sociétés, qui ont introduit de nouveaux sports tels que le tennis, le football et le rugby, aux côtés des disciplines déjà établies comme la gymnastique et l'escrime. Cependant, l'accès au sport restait limité, en particulier pour les sports considérés comme d'élite en raison des exigences matérielles et financières élevées.

Malgré ces défis, des concours et des compétitions ont émergé, mettant en lumière la nécessité d'une organisation plus formelle du mouvement sportif. C'est ainsi qu'en 1912, la Federatiunea Societatilor Sportive Române (F.S.S.R.) a été fondée, avec pour objectif de promouvoir le sport auprès de la jeunesse, d'encourager la création de nouveaux clubs et de standardiser les règles sportives.

Dans le contexte actuel, cette histoire révèle des défis similaires à ceux auxquels l'UE est confrontée. Comment développer le sport dans les milieux les plus défavorisés et intégrer la jeunesse dans sa promotion ? Comment partager équitablement les compétences sportives entre les États membres, sachant que certains ont plus de savoir-faire tandis que d'autres disposent de ressources financières plus importantes ?

En tant que délégation de la Roumanie, nous soutenons fermement que la coordination politique au sein de l'UE est essentielle pour relever ces défis. Nous devons élaborer une politique sportive commune et transparente, impliquant non seulement les gouvernements, mais également les organismes sportifs et les parties prenantes, afin de garantir une représentation équilibrée des intérêts nationaux et européens.

En ce qui concerne le financement, il est impératif de clarifier les sources de financement, qu'il s'agisse d'un financement conjoint des États membres ou d'un soutien de l'UE. La transparence et la responsabilité dans l'utilisation des fonds publics sont des principes fondamentaux qui doivent être respectés pour assurer la confiance des citoyens européens.

En ce qui concerne la sélection de la ville hôte, nous croyons fermement qu'elle doit être basée sur des critères objectifs tels que l'infrastructure existante, la durabilité environnementale et l'expérience antérieure dans l'organisation d'événements sportifs majeurs. La transparence et l'équité doivent guider ce processus pour garantir une compétition juste entre les candidats.

Enfin, en tant que délégation de la Roumanie, nous insistons sur l'importance de promouvoir un héritage sportif durable au-delà de l'organisation des Jeux olympiques. Cela implique d'investir dans le développement du sport à tous les niveaux, de la base à l'élite, tout en garantissant l'égalité des chances, la formation et l'éthique sportive.